
ASSOCIATION ESPACES

Rapport sur les comptes annuels Du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

----- Mathieu BIDEGARAY NAVARRON -----

**Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre de la Région Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale de Paris**

12 Rue de Castellane – 75008 Paris
Tél : 01.40.07.34.34 – Fax : 01.40.07.02.02

ASSOCIATION ESPACES

Siège Social : 855 Avenue Roger Salengro 92370 Chaville
Association aux fonds associatifs de 1.068.577 €

Rapport sur les comptes annuels

Du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Association
ESPACES**

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2023*

Rapport sur les comptes annuels

Aux adhérents de l'Association ESPACES

I - Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « ESPACES » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 11 avril 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association « ESPACES » à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Rapport sur les comptes annuels

III – Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principales méthodes d'évaluation » page 8 de l'Annexe aux comptes concernant la comptabilisation des subventions reçues.

IV - Justification des appréciations-Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

Suivi et évaluation des Subventions d'Exploitation Annuelles

Risque identifié

L'octroi contractuel annuel de subventions par les financeurs publics et les autres organismes partenaires de l'Association donnent lieu à la constatation de produits sur l'exercice.

Les produits afférents sont comptabilisés au sein des « Subventions d'exploitation » et s'élèvent à 6.516.107 euros au 31 décembre 2023 (5.900.562 € au 31 décembre 2022).

Ils sont obtenus et répartis sur la base d'un programme parfois pluriannuel d'activité et de dépenses révisé chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces produits constituait un point clé de l'audit, dans la mesure où leur montant final repose sur le jugement de la

Rapport sur les comptes annuels

direction et des responsables de secteur pour estimer la quote-part acquise à l'exercice et leur répartition sur plusieurs exercices.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour comptabiliser les subventions reçues et acquises sur l'exercice sont décrites dans la note « Principales méthodes d'évaluation » en Annexe.

Notre réponse d'audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures mises en œuvre par l'association pour évaluer ces produits et circulariser certains financeurs,
- revoir certaines conventions signées en 2023, leurs conditions et d'éventuels avenants,
- mettre en œuvre des tests pour vérifier par sondages, l'application de ces approches au calcul comptable Fiches d'action dans la base de données Subventions mise en place par l'Association permettant de déterminer les Subventions acquises,
- réaliser une revue analytique des évolutions des participations des financeurs entre 2022 et 2023.

Charges spécifiques

Nous avons vérifié, par sondages, l'exactitude et l'exhaustivité des charges spécifiques, au vu des pièces justificatives, inscrites aux comptes de Frais de Personnel et aux comptes de frais généraux par sondage, payées ou imputées au cours de la période

Règles comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'Annexe et nous nous sommes assurés de leur application permanente.

Rapport sur les comptes annuels

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'Annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V – Vérification du compte rendu financier et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

VI – Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation,

Rapport sur les comptes annuels

sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 12 avril 2024

Le commissaire aux comptes



MATHIEU BIDEGARAY NAVARRON

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Association ESPACES

Numéro SIRET : 39924109000063

855 Avenue Roger Salengro
92370 CHAVILLE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

RP EXPERTISE ET CONSEILS

Société d'expertise comptable inscrite à l'ordre de Paris Ile-de-France sous le n° 140129220001

SARL au capital de 10 000 euros

17, Rue Delescluze - 94270 LE KREMLIN BICETRE

Siret :539791053 00017 - TVA intracommunautaire : FR75 539791053

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	98 369	91 296	7 072	13 971	- 6 899
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	38 878	38 878	0	0	
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	515 434	447 597	67 837	78 487	- 10 650
Autres immobilisations corporelles	975 993	805 553	170 440	163 587	6 853
Immobilisations corporelles en cours	61 118		61 118		61 118
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	20 000		20 000	20 000	
Autres titres immobilisés	63 565		63 565	62 445	1 120
Prêts	400		400		400
Autres	42 537		42 537	34 181	8 356
TOTAL (I)	1 816 292	1 383 324	432 968	372 672	60 296
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	199 690		199 690	239 024	- 39 334
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	2 533 013		2 533 013	2 478 911	54 102
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	342 003		342 003	490 265	- 148 262
Charges constatées d'avance	127 516		127 516	71 427	56 089
TOTAL (II)	3 202 222		3 202 222	3 279 628	- 77 406
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	5 018 514	1 383 324	3 635 190	3 652 299	- 17 109

EXPERTA ET ASSOCIES
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat Aux Comptes
 12, Rue Castellane - 75008 PARIS
 Siret : 508 978 749 00028 - APE 6920Z
 N° TVA Intracom : FR89508978749

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires	770 029	600 824	169 205
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	103 760	169 204	- 65 444
Situation nette (sous total)	873 789	770 029	103 760
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	141 119	168 832	- 27 713
Provisions réglementées	53 669	43 842	9 827
TOTAL (I)	1 068 577	982 703	85 874
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		220	- 220
Emprunts et dettes financières diverses	553 701	444 786	108 915
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	447 906	324 170	123 736
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	724 806	553 298	171 508
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	6 349	88 102	- 81 753
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	833 850	1 259 019	- 425 169
TOTAL (IV)	2 566 613	2 669 597	- 102 984
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 635 190	3 652 299	- 17 109
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

EXPERTA ET ASSOCIES
 Société d'Expertise Comptable
 du Commissariat Aux Comptes
 Rue Castellane - 75008 PARIS
 Tel: 508 978 749 00028 - APE 6920Z
 TVA Intracom: FR89508978749

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

EXPERTA ET ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
12, Rue Castellane - 75008 PARIS
Siret : 508 978 749 00028 - APE 6920Z
N° TVA Intracom: FR89508978749

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	28 893	36 361	- 7 468	-20,54
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	1 121 061	897 696	223 365	24,88
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	6 516 107	5 900 562	615 545	10,43
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	358 209	385 585	- 27 376	-7,10
Utilisations des fonds dédiés		19 958	- 19 958	-100
Autres produits	56 353	59 301	- 2 948	-4,97
Total des produits d'exploitation (I)	8 080 623	7 299 463	781 160	10,70
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	1 501 818	1 350 729	151 089	11,19
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	451 484	433 478	18 006	4,15
Salaires et traitements	5 016 666	4 533 217	483 449	10,66
Charges sociales	981 174	849 417	131 757	15,51
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	97 289	94 237	3 052	3,24
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	12 921	14 047	- 1 126	-8,02
Total des charges d'exploitation (II)	8 061 352	7 275 126	786 226	10,81
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	19 271	24 337	- 5 066	-20,82
Produits financiers				
De participations	7 183	1 675	5 508	328,84
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	7 183	1 675	5 508	328,84
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	11 037	1 812	9 225	509,11
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

EXPERTA ET ASSOCIES
 Société d'Expertise Comptable
 et de Commissariat Aux Comptes
 12, Rue Castellane – 75008 PARIS
 Siret : 508 978 749 00028 – APE 6920Z
 N° TVA Intracom: FR89508978749

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	11 037	1 812	9 225	509,11
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-3 853	-137	- 3 716	N/S
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	15 418	24 200	- 8 782	-36,29
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	155 047	175 984	- 20 937	-11,90
Sur opérations en capital	1 500	3 225	- 1 725	-53,49
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 079	16 105	- 1 026	-6,37
Total des produits exceptionnels (V)	171 626	195 314	- 23 688	-12,13
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	58 377	25 083	33 294	132,74
Sur opérations en capital		4 206	- 4 206	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	24 906	21 021	3 885	18,48
Total des charges exceptionnelles (VI)	83 284	50 310	32 974	65,54
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	88 342	145 004	- 56 662	-39,08
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	8 259 433	7 496 452	762 981	10,18
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 155 672	7 327 247	828 425	11,31
EXCEDENT OU DEFICIT	103 760	169 204	- 65 444	-38,68
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	162 860	148 041	14 819	10,01
. Prestations en nature	237 449	242 649	- 5 200	-2,14
. Bénévolats				
Total	400 310	390 690	9 620	2,46
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services	237 449	242 649	- 5 200	-2,14
. Prestations				
. Personnel bénévole	162 860	148 041	14 819	10,01
Total	400 310	390 690	9 620	2,46

EXPERTA ET ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
12, Rue Castellane - 75008 PARIS
Siret : 508 978 749 00028 - APE 6920Z
N° TVA Intracom: FR89508978749

Annexes

PREAMBULE

L'Association Espaces a pour objet principal l'insertion par l'écologie urbaine. Au travers d'une quinzaine de chantiers d'insertion, elle aménage, nettoie et entretient des grands sites naturels pour le compte de collectivités territoriales et d'organismes publics principalement (talus ferroviaires, berges espaces boisés et étangs, pigeonniers, jardins solidaires...). De plus, l'association Espaces forme et accompagne socialement et professionnellement les salariés en insertion.

Les missions de l'Association Espaces sont nombreuses et variées :

o L'insertion : construire des parcours pour aider des personnes en difficulté à améliorer leur situation sociale et à trouver un emploi ou une formation.

o L'écologie urbaine : mettre en place une gestion adaptée et différenciée des espaces naturels urbains de l'Ouest parisien.

o La sensibilisation à l'environnement : proposer des animations pour informer tous les publics sur les problématiques de la protection de l'eau et de la biodiversité.

Les moyens mis en œuvre pour cela sont les suivants :

o des commissions dédiées,

o la collecte de subventions auprès de financeurs publics et privés,

o la participation aux activités du groupe Emmaüs,

o des activités de communication et sponsoring et l'organisation d'évènements.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 635 190 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 103 760 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/04/2024 par le Conseil d'Administration.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Il n'a pas été identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

EXPERTA ET ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
12, Rue Castellane - 75008 PARIS
Siret: 508 978 749 00028 - APE 6920Z
N° TVA Intracom: FR89508978749

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

METHODE GENERALE

1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

11 Contexte général

Les comptes annuels de l'exercice 2023 ont été établis conformément :

- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement 99-01 du CRC et par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2020-08 du 4 décembre 2020,

- aux règlements relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs et à l'enregistrement des passifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement.

Compte tenu des perspectives d'activité attendues en 2024 et de l'examen des prévisions de trésorerie, les comptes ont été préparés suivant le principe de continuité d'exploitation. L'application de ce principe repose notamment sur la reconduction des financements habituels auprès des organismes de crédit (banques et établissements spécialisés) et de l'obtention des financements institutionnels. En l'absence de réalisation des objectifs ci-dessus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des produits, pourrait s'avérer non appropriée.

12 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes annuels, la direction de l'association doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de l'association procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction de l'association portent notamment l'arrêté des subventions et les provisions.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

Outre la constatation de l'amortissement pour dépréciation sur la durée probable d'utilisation, les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une dotation exceptionnelle aux amortissements correspondant à leur valeur résiduelle comptable. Cet amortissement dérogatoire figure au passif du bilan.

Cette méthode est motivée par l'affectation partielle de subventions de fonctionnement à l'acquisition de biens d'équipement, les financeurs ne s'engageant pas sur la distinction entre la part des subventions consacrée au fonctionnement général de l'association et celle finançant l'acquisition des biens d'équipement. L'amortissement dérogatoire permettant alors de compenser l'excédent comptable consécutif au décalage entre la comptabilisation des subventions en produits et des dotations aux amortissements des immobilisations acquises en charges.

Pour l'information du lecteur, l'Association a estimé que l'application des prescriptions comptables en vigueur se révélait impropre à donner une image fidèle de sa situation financière au 31/12/2023, et a considéré qu'il était plus approprié de recourir à la méthode de l'amortissement dérogatoire. A cet effet, et conformément aux dispositions de l'article L.123-14 du code de commerce, l'Association a décidé de déroger aux dispositions du règlement n° 99-01 du comité de la réglementation comptable relatifs à la comptabilisation des subventions de fonctionnement et des subventions d'investissement.

Cette dérogation a généré pour l'exercice une charge supplémentaire de 25 KE et un produit de 15 KE.

Au niveau du bilan au 31 12 2023, à la valeur nette des immobilisations concernées inscrit à l'actif pour 54 KE correspond un amortissement dérogatoire d'un montant équivalent inscrit au passif.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Subventions

Dans le cadre de ses activités, l'association Espaces perçoit annuellement des subventions d'exploitation d'origine publique via différents financeurs et d'origine privée de différentes entités, fixées contractuellement en fonction d'objectifs et de projets, afin de couvrir les coûts liés à ses missions.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées pour le montant total en produits dès réception de la notification d'attribution ou de la convention signée et les sommes attendues en produits à recevoir. Les sommes non engagées sur les projets au cours de l'année sont reportées en produits constatées d'avance.

Contributions volontaires :

L'association a bénéficié de mises à disposition gratuite pour un montant de 237 449 euros contre 242 648 euros en 2022. Il s'agit de mise à disposition gratuite de locaux servant de base vie aux salariés sur les chantiers, de locaux de stockage mais aussi d'un local de dépôt vente pour la ressourcerie.

L'association a bénéficié de prestations bénévoles pour un montant de 162 860 € euros contre 148 041 euros en 2022.

Concernant le bénévolat, plusieurs services ont été identifiés :

- encadrants animateurs du comité d'animation jardins,
- encadrants animateurs du café solidaire,
- encadrants animateurs de la ressourcerie,
- encadrants animateurs « culticime »,
- accompagnateurs CIP.

Le temps passé par les membres du bureau (président, vice-président, trésorier, secrétaire et administrateurs) a également été valorisé.

Régime fiscal

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

Rémunération versées à certains dirigeants

Aucune rémunération n'a été allouée aux membres du bureau ou du Conseil d'Administration.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	137 246			137 246
Immobilisations corporelles	1 413 005	147 711	9 200	1 552 544
Immobilisations financières	116 626	9 975	100	126 501
TOTAL	1 666 878	157 686	9 300	1 816 292

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	123 275	6 899		130 174
TOTAL I	123 275	6 899		130 174
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	514 847	41 839		556 685
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	254 654	11 277		265 931
Matériel de transport	138 486	14 032	9 200	143 319
Matériel de bureau et informatique	263 972	23 243		287 214
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 171 959	90 391	9 200	1 253 150
TOTAL GENERAL (I+II)	1 295 234	97 289	9 200	1 383 324

Annexes Associations 2024 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	600 824		169 204		770 029
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	169 204		103 760	169 204	103 760
Dont générosité du public					
Situation nette	770 029		272 964	169 204	873 789
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	168 832		116 348	144 062	141 119
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	43 842		24 906	15 079	53 669
Dont générosité du public					
TOTAL	982 703		141 218	328 345	1 068 577
TOTAL dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	553 701	150 910	162 790	240 000
Fournisseurs	447 906	447 906		
Dettes fiscales et sociales	724 806	724 806		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 349	6 349		
Produits constatés d'avance	833 850	833 850		
TOTAL	2 566 612	2 163 821	162 790	240 000

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	12 312
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	117 001
Dettes fiscales et sociales	398 763
Autres dettes	
TOTAL	528 076

Annexes Associations 2024 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels**

	Net
Produits exceptionnels	
Sur opérations de gestion	155 047
Produits de cession des éléments d'actif	1 500
Reprises sur provisions et transferts de charges	15 079
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	58 377
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	24 906
Résultat exceptionnel	88 342

Les produits exceptionnels sur opération de gestion comprennent un dégrèvement de taxe sur les salaires versés au titre des années 2020 à 2022 pour un montant de 99 818 € relatif aux rémunérations versées aux salariés affectés aux activités « espaces verts ».

